

LES PREMIERS SECOURS DANS VOTRE ENTREPRISE :

En tant qu'employeur vous avez une obligation de disposer d'un certain nombre de secouristes qui est fonction des risques dans votre entreprise.

Afin de vous aider dans cette démarche, le STM dispense, dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail, des cours d'initiation aux gestes de 1ers secours. Ces formations permettent aux participants d'assurer les secours jusqu'à l'arrivée sur place des services de premiers secours.

La durée de la formation est fixée par le CGDIS (Corps Grand-ducal Incendie & Secours) à 16h afin de permettre aux participants d'obtenir un certificat de participation. Ce certificat est valable 5 ans et sa validité sera reconduite par un nouveau cours de 16h.

Les cours se donnent soit en allemand, français ou luxembourgeois

2 options s'offrent à vous :

I : Les cours se déroulent au sein de votre entreprise.

Conditions :

- groupe de de minimum 15 personnes et de maximum 30 personnes,
- groupe homogène du point de vue de la langue.

Matériel à mettre à disposition :

- un local assez vaste pour le groupe et les exercices,
- des chaises et des tables en fonction du nombre de participants,
- un mur blanc lisse ou un écran pour la projection du cours,
- un projecteur avec connexion ordinateur.

II : Les cours se déroulent au STM :

Dans quels cas :

- a) vous ne disposez pas de salle et vous avez minimum 15 personnes à former :*
 - un cours est organisé pour vos salariés au sein des locaux du STM
 - les mêmes conditions au point de vue de la langue que sous I
- b) vous souhaitez former un nombre plus petit de secouristes :*
 - le STM organise des cours pour des entreprises du même secteur et vous inscrivez vos salariés
 - vous indiquez la langue souhaitée

Particularités :

Il est vivement conseillé que les participants soient volontaires pour suivre cette formation, car ils sont susceptibles d'intervenir en cas de problème au sein de votre entreprise.

Il y a une partie non négligeable d'exercices pratique et en particulier des exercices de réanimation cardio-vasculaire.

Coût pour cette formation :

Les formations premiers secours ne font pas partie des missions primaires du STM et ne sont donc pas couvertes par la cotisation que vous payez pour vos salariés.

Frais par formation :

- **Groupe au sein de vos locaux :**
1.230 € par groupe + 25 € par personne pour frais de brochure
- **Formation au sein des locaux du STM :**
145 € par participant + 25 € par personne pour frais de brochure

Contenu de la formation :

Programme de base défini par le CGDIS :

- L'accident et les plaies
- Les brûlures et les pansements
- Les hémorragies et les fractures
- L'inconscience et le positionnement latéral de sécurité
- La respiration et la réanimation cardio-pulmonaire
- Le cœur, la défibrillation précoce, réanimation pédiatrique
- Enlèvement casque d'un motard et le positionnement latéral de sécurité

Particularités :

N'hésitez pas à signaler des risques professionnels particuliers pour qu'un module spécifique soit enseigné